



RAPPORT DU MAIRE

Chères Lourdinoises,
Chers Lourdinois,

Selon les dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

États financiers 2020

Nos états financiers ont été vérifiés par la firme Groupe RDL, solutions comptables et ont été déposés au Conseil municipal le 5 avril 2021. Selon le rapport financier, pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2020, la situation financière était la suivante :

Revenus de fonctionnement	1 486 436 \$
Charges de fonctionnement de l'exercice et éléments de conciliation à des fins fiscales	1 263 628 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice	222 808 \$
Excédent de fonctionnement accumulé non affecté	410 026 \$
Excédent de fonctionnement accumulé affecté	0 \$
Dette à long terme	974 318 \$

Rapport de l'auditeur indépendant

L'auditeur indépendant a émis un rapport avisant que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes au 31 décembre 2020 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-LOURDES, CE 7^{ième} JOUR DE JUIN 2021



Jocelyn Bédard
Maire